

Le Bleymard

Bulletin municipal
N° 1
Mars - Avril 2006

INF'OLT

EDITORIAL

Un mois après l'élection du Maire et des adjoints, l'heure est à la première évaluation de l'étendue du travail à réaliser par le conseil municipal. Les tâches sont immenses et de nature très diverses, mais chacun s'investira au maximum, afin de traiter, au mieux, tous les dossiers qui se présenteront durant la courte durée de notre mandat. Nous tenons à remercier à nouveau, toute la population, qui a accompli son devoir civique, et nous a permis d'être élus. Nous espérons être dignes de cette confiance. Nous appelons également la population à se rendre aux permanences que les élus assureront en Mairie, afin de nous faire part de ses tracas quotidiens ou de ses idées pour le développement du Bleymard. La vie de la Commune est l'affaire de tous. Comme nous l'avons promis, la gestion de la Commune doit rester transparente, c'est dans ce but que nous vous présentons ce premier bulletin d'informations. Vous y trouverez une synthèse des décisions prises en conseil municipal, des réflexions sur les différents débats qui animent la commune et quelques informations pratiques. Nous souhaitons par ailleurs ouvrir les colonnes de ce bulletin aux contributions des citoyens qui désirent manifester leur opinion ou exposer leurs projets liés à la commune. Nous vous souhaitons une bonne lecture.

Cantine de l'école primaire

Nous avons informé les parents d'élèves de l'augmentation du ticket de cantine de 2,90 € à 3,00 € avant les vacances d'Hiver. Certains se sont étonnés de la double augmentation qu'ils ont subie pendant cette année scolaire. Un petit rappel des faits : le conseil d'administration du collège H. Rouvière, seule instance décisionnaire quant au prix du repas de cantine, décide en novembre 2004 d'augmenter les tarifs de 2,60 € à 2,90 € à compter de janvier 2005. Le 31 janvier 2005 le conseil municipal d'alors délibère pour entériner cette décision et la répercuter sur le prix du ticket de cantine. Cette délibération n'est pas transmise aux personnes concernées (perception, régisseur) et la répercussion ne sera effective qu'à la rentrée 2005. Un nouveau conseil d'administration du collège en novembre 2005 fixe le prix du repas à 3,00 €. La vacance du conseil municipal, suite à sa démission, ne permet pas d'acter cette décision au niveau de l'école primaire. Le nouveau conseil municipal délibère le 17 février 2006 pour répercuter cette augmentation sur le prix du ticket cantine à compter de la rentrée des vacances d'Hiver. L'information destinée aux familles sur cette augmentation a précédé la délibération dans le seul but d'éviter que les parents d'élèves se trouvent devant le fait accompli au moment d'un achat de ticket à la rentrée des vacances de février. Nous avons jugé bon, par ailleurs,

Qui Fait Quoi ?

La première réunion du Conseil municipal, en sus de l'élection du Maire, a permis de constituer les différentes commissions communales :

CCAS : Guylaine Antraygue, Lucien Reversat, Jean-Marc Roudil, Stéphane Amouroux. Le conseil sollicitera également la présence de Yvette Pons, Lila Durand, Yves Amouroux et le docteur Jacques Campion.

Commission d'appel d'offre : Lucien Reversat, Claude Bergounhe et Michel Sicard sont titulaires, Sylvain Thomas, Nelson De Albuquerque et Jean-Marc Roudil sont suppléants.

Commission du cadastre : Jean-Noël Gibert est titulaire, Sylvain Thomas est suppléant.

Commission communale des impôts directs et de l'urbanisme : Lucien Reversat, Claude Bergounhe, Marie-Claude Paulhan, Stéphane Amouroux, Patrice Moncada, Guylaine Antraygue, Michel Sicard, Jean-Noël Gibert.

Commission des travaux : Michel Sicard, Sylvain Thomas.

Commission des finances : Lucien Reversat, Stéphane Amouroux, Claude Bergounhe.

Commission aux affaires scolaires : Stéphane Amouroux, Guylaine Antraygues, Nelson De Albuquerque.

Commission Eau et assainissement, environnement : Lucien Reversat, Jean-Noël Gibert, Claude Bergounhe.

Commission tourisme, culture, associations, sport : Jean-Marc Roudil, Nelson De Albuquerque, Marie-Claude Paulhan, Patrice Moncada, Claude Bergounhe.

Commission du personnel et de l'emploi : Lucien Reversat, Stéphane Amouroux, Guylaine Antraygue.

Commission à la sécurité publique : Patrice Moncada, Nelson De Albuquerque.

de nous pencher sur les périodes pendant lesquelles les vacances du collège ne coïncident pas avec celles de l'école. Une solution est en train de se dessiner afin que les enfants de l'école puissent bénéficier d'un repas chaud malgré la fermeture du collège.

Commission Tourisme

Pour le camping, une reprise en main est en cours, avec la révision du règlement, la redéfinition de certains emplacements, pour tenir compte des zones inondables, et la possibilité pour un employé de s'en occuper, en prenant en charge l'accueil, les encaissements, et l'information touristique. Dans ce but, il a été effectué une visite du camping le dimanche 26 février, afin de prendre la mesure des modifications à apporter. Il a été remarqué que certains campeurs avaient construit des extensions fixes à leurs habitations mobiles. Ce type de constructions non autorisées et disparates (planches, tôles ondulées, grillages), ne peuvent être tolérées, elles seront démontées, et le camping y gagnera en image de marque. Il semblerait également que la réglementation sur l'hygiène et la sécurité soit bafouée (les rejets d'eaux usées, à même le sol, devront être supprimés; les feux ouverts seront sanctionnés par les gendarmes, de par le risque important qu'ils représentent en période estivale). Dans ces conditions, pourront être envisagées une amélioration des conditions de séjour, dans un cadre rassurant (remise aux normes des jeux d'enfants, et décoration paysagère par l'apport de plantations), voire même, une extension dans l'avenir.

En ce qui concerne le village de vacances, le contrat de gestion de 10 ans qui lie la commune à la SELO, arrive à son terme le 1er janvier 2007. Aussi devons-nous engager une procédure d'appel d'offre pour négocier un nouveau contrat, avec un candidat à la reprise de la gestion du village. Afin d'établir le cahier des charges, qui servira de base dans l'établissement du contrat, un état des lieux s'imposait. Une visite a été organisée le jeudi 9 mars, afin d'évaluer le degré de vétusté des installations. Une présentation en a été faite au conseil municipal du 10 mars. Dans ce compte-rendu, il apparaît clairement que nombre de réparations et de travaux urgents d'aménagement sont à entreprendre au plus vite. Il a également été signalé l'obligation légale qui est faite à tout délégataire de faire un compte-rendu analytique de sa gestion tous les ans. La SELO n'a fourni aucun chiffre ni aucune analyse de gestion en 10 ans. Il va être fait une demande auprès de leurs services afin d'obtenir ces informations dont nous avons besoin pour l'établissement du cahier des charges. Une affaire à suivre...

En direct depuis le Conseil Municipal

ASSOCIATIONS : Le conseil municipal a procédé à la répartition des subventions aux associations. Il a décidé de soutenir quinze associations d'origine bleymardoise et six autres associations extra-communales. L'enveloppe globale attribuée s'élève à 13 481 €. Afin d'assurer la bonne gestion de cette enveloppe et le suivi du soutien apporté, il est demandé aux associations de fournir chaque année un bilan de leurs activités et un budget prévisionnel pour l'année future. Par ailleurs, un espace est ouvert dans ce bulletin pour l'expression associative : nous publierons les articles que l'on nous soumettra.

AFFAIRES SCOLAIRES : Comme chaque année, une subvention a été accordée par le conseil municipal, pour que nos enfants puissent partir en classe de découverte. Cette année, ils iront à Balsièges au centre de bec de jeu, pour y pratiquer des activités de pleine nature du 22 au 24 Mai.

SECURITE : La permanence de la Gendarmerie de Bagnols-les-Bains sera déplacée courant mars, les locaux actuellement occupés sont jugés insalubre. Naturellement, nous restons attentifs, pour veiller au maintien d'une Gendarmerie sur le Canton.

EMPLOI : En ce qui concerne l'utilisation des bâtiments laissés vacants par la MAF, aucun projet concret ne nous a été transmis pour l'instant. Monsieur BONNICEL a pris des contacts avec plusieurs associations du département qui seraient intéressées, nous suivons ce dossier avec une attention particulière.

TOURISME : Une reprise en main du camping est en cours, avec la révision du règlement, la redéfinition des emplacements, pour tenir compte des crues éventuelles, et la possibilité pour un employé de s'en occuper sérieusement, en prenant en charge l'accueil, les encaissements, et l'information touristique, voire même, prévoir une polyvalence entre le camping et les gîtes.

URBANISME : Le projet de lotissement communal est relancé, il s'agit de dix lots viabilisés, prêts à lotir. Le permis est déposé, nous attendons les autorisations des services de la Préfecture, et des bâtiments de France. Il s'appellera « le lotissement de Combe-Vieille ».

Le conseil municipal a décidé de céder la parcelle, nécessaire à l'agrandissement de la maison de retraite, espérons que les travaux seront rapidement lancés.